



## Découvrez le PER qui innove pour votre retraite

### UNE RETRAITE EN TOUTE SÉRÉNITÉ, ÇA SE PRÉPARE !

Avec PrimoPER, le nouveau Plan d'Épargne Retraite de Primonial, vous préparez votre retraite sur le long terme grâce à des supports innovants et uniques avec une allocation adaptée à votre profil investisseur et horizon de placement.

#### PrimoPER, en résumé :

#### UNE GESTION À HORIZON CAP RETRAITE

Destinée à ceux qui recherchent **une gestion clé en main**, elle a été construite par les professionnels de La Financière de l'Échiquier **autour de 2 fonds**, Echiquier Avenir et Echiquier Avenir Dynamique, **spécialement conçus pour PrimoPER**, et d'un fonds euro traditionnel.

Son allocation sera progressivement sécurisée en vue de votre départ à la retraite.

#### FOCUS : LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

Avec 9,5 milliards d'euros gérés à fin 2019, La Financière de l'Échiquier<sup>1</sup> est un des acteurs majeurs de la gestion d'actifs en France et en Europe.

#### DES SUPPORTS INNOVANTS ET UNIQUES SUR LE MARCHÉ DISPONIBLES EN GESTION LIBRE, avec notamment :

- **Sécurité Retraite Euro**, un fonds en euros dynamique, à capital garanti<sup>2</sup>.
- **Echiquier Avenir** et **Echiquier Avenir Dynamique**, 2 fonds spécialement conçus et gérés activement par La Financière de l'Échiquier.
- **PrimoPacte**<sup>3</sup>, une unité de compte en private equity<sup>4</sup> de qualité institutionnelle, vous permettant d'investir dans l'économie réelle.

Et plus de 150 autres unités de compte avec entre autres : **8 supports immobiliers** et **31 fonds labellisés Investissement Socialement Responsable**.

**Les supports en unités de compte<sup>5</sup> présentent un risque de perte en capital et ne garantissent pas le capital versé.**

#### Le PER, en quelques mots

**Le Plan d'Épargne Retraite ou PER est un nouveau dispositif d'épargne retraite. Créé dans le cadre de la loi Pacte, il a pour objectif de simplifier l'épargne retraite. Le PER c'est notamment :**

- > **Un seul contrat pour toute votre épargne retraite.** Le PER individuel vous permet de transférer vos anciens contrats d'épargne (Madelin, PERP<sup>6</sup>, Préfon) indépendamment de votre statut professionnel.
- > **La possibilité de choisir les modalités de sortie** en rente et/ou en capital<sup>7</sup> au moment de votre départ à la retraite.
- > **Une économie d'impôt<sup>8</sup> pendant la constitution de l'épargne** permettant de déduire de votre impôt sur le revenu tous les versements volontaires sur votre PER individuel, dans la limite d'un certain plafond.

#### Pour en savoir plus :

Emmanuel SONNTAG • 06 14 23 96 07 •  
es@egregoreconseil.com

**1.** Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP91004. **2.** Capital net investi, hors frais sur versements, sur arbitrages et fiscalité applicables. **3.** Disponibilité de l'offre selon la date de commercialisation et dans la limite de l'enveloppe disponible. **4.** Capital-investissement. **5.** Oradéa Vie ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. La valeur des unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Le fonctionnement des unités de compte est décrit dans la Notice d'Information. **Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.** **6.** Plan d'Épargne Retraite Populaire. **7.** Sauf l'épargne issue des versements obligatoires, laquelle ne peut être liquidée que sous la forme d'une rente viagère. **8.** Fiscalité applicable au regard de la réglementation en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La compagnie d'assurance n'est pas engagée sur le niveau de fiscalité. Toute évolution de la fiscalité sera à la charge de l'adhérent. Les sorties sont fiscalisées selon des modalités propres à chaque typologie de versements (volontaires, épargne salariale etc.).

**PrimoPER** est un contrat d'assurance collective sur la vie souscrit par l'association ADRECO auprès d'ORADÉA VIE dans le cadre des articles L.142-1 et suivants du Code des Assurances et dans le cadre fiscal du « Plan d'Épargne Retraite » (PER).

**ORADÉA VIE** - Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 26.704.256 euros Entreprise régie par le code des assurances RCS Nanterre 430 435 669. Siège social : Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex.

**PRIMONIAL** - Société par Actions Simplifiée au capital de 173.680 euros. 484 304 696 RCS Paris. Société de conseil en gestion de patrimoine. NAF 6622Z. Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF sous le N° E001759, Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, Intermédiaire en Assurance inscrit en qualité de courtier et Mandataire Non Exclusif en Opérations de Banque et en Services de Paiement inscrit à l'ORIAS sous le N°07 023 148. Carte professionnelle « Transactions sur Immeubles et fonds de commerces avec détention de fonds » N° CPI 7501 2016 000 013 748 délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France conférant le statut d'Agent immobilier, garantie par Zurich Insurance PLC, 112 avenue de Wagram 75017 Paris. Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière N°7400021119. Siège social : 8 rue du Général Foy - 75008 PARIS Téléphone : 01 44 21 70 00 Télécopie : 01 44 21 71 23 www.primonial.fr

**EGREGORE CONSEIL** - Société à responsabilité limitée - RCS Strasbourg B 517 835 930 - NAF 7022Z - ORIAS N° 12 068 200 (www.oriass.fr) - Carte de transactions N°CPI 6701 2016 000 013 996.